

Paris, le 2 janvier 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

46 lauréats franciliens retenus pour le Programme Mieux Manger pour Tous en 2024

Lancé en 2023 dans le cadre du Pacte des solidarités, le programme Mieux Manger Pour Tous (PMMPT) est financé par le fonds pour une aide alimentaire durable, doté de 69 M€ en 2024. Il a pour objectif de renforcer la qualité de l'aide alimentaire et d'intensifier la lutte contre la précarité alimentaire. Ce programme pluriannuel se décline au niveau local. En 2024, 46 projets lauréats franciliens ont été soutenus pour une durée d'un à trois ans par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ainsi que ses opérateurs, s'ajoutant aux 35 projets sélectionnés dès 2023.

Le volet national

Ses objectifs sont d'accroître l'offre de l'aide alimentaire en fruits, légumes, légumineuses et produits sous labels de qualité. Il vise ainsi à garantir des approvisionnements plus durables et plus sains aux associations d'aide alimentaire et aux 4 millions de personnes qui en bénéficient.

Le volet francilien

Piloté par les services de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL), le PMMPT associe de nombreux services et opérateurs de l'État : le commissariat à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS).

Ses principales orientations régionales consistent à soutenir des projets, portés notamment par le secteur associatif, qui s'inscrivent dans au moins l'un des 4 axes du cahier des charges du PMMPT :

- **Axe 1** : Le développement d'alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- **Axe 2** : La participation à des projets alimentaires territoriaux (PAT) qui intègrent un volet de lutte contre la précarité alimentaire ;
- **Axe 3** : Le soutien aux expérimentations portant la transformation de l'organisation des dispositifs d'aide alimentaire ;
- **Axe 4** : Le renforcement des zones non couvertes par l'aide alimentaire.

En 2023, 35 projets ont été soutenus à hauteur de 3,7 M€ par an pour une durée de 3 ans aux termes d'un appel à projets.

Pour la période 2024-2026, l'enveloppe francilienne a été abondée de crédits supplémentaires à hauteur de 1 732 474 € par an, permettant de renforcer les précédentes actions et de soutenir de nouveaux projets.

Retrouvez la liste des lauréats franciliens retenus : <https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/46-laureats-franciliens-retenus-pour-le-programme-a1367.html>

Contact : Pour toute question relative à la gestion du PMMPT en Île-de-France, merci de contacter l'adresse suivante : pmmpt-idf.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr.

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

